



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

À la séance extraordinaire du conseil municipal tenue jeudi le 2 mars 2023 à 14 h à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire
Benoit Bibeau, conseiller
Mario Cardin, conseiller
Myriam Cournoyer, conseillère
Guy Lambert, conseiller
Vincent Lavallée, conseiller
Roger Soulières, conseiller

Maxime Dauplaise, greffier-trésorier

01- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Personne n'assiste à la séance.

La séance extraordinaire a été convoquée par le greffier-trésorier, à la demande du maire et l'avis de convocation a été remis à tous les membres du Conseil par courrier électronique en date du 24 février 2023. Les membres du Conseil étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation.

02- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-03-23

Il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant:

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Avis de motion pour présenter le règlement n° 568-2023 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de pavage sur la rue de la Rive et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en dix (10) ans
- 4-Dépôt du projet de règlement n° 568-2023 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de pavage sur la rue de la Rive et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en dix (10) ans
- 5-Avis de motion pour présenter le règlement n° 569-2023 modifiant le règlement n° 550-2020 concernant les poules en zones urbaines
- 6-Dépôt du projet de règlement n° 569-2023 modifiant le règlement n° 550-2020 concernant les poules en zones urbaines
- 7-Avis de motion pour présenter le règlement n° 570-2023 concernant la démolition d'immeuble
- 8-Présentation et dépôt du projet de règlement n° 570-2023 concernant la démolition d'immeuble
- 9-Questions du public
- 10-Levée de l'assemblée

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

03- AVIS DE MOTION POUR PRÉSENTER LE RÈGLEMENT N° 568-2023 DÉCRÉTANT LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS AINSI QUE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LA RUE DE LA RIVE ET À CETTE FIN, UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT REMBOURSABLES EN DIX (10) ANS

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Guy Lambert afin de présenter à une séance ordinaire de ce Conseil, un règlement n° 568-2023 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de pavage sur la rue de la Rive et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en dix (10) ans.

04- DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 568-2023 DÉCRÉTANT LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS AINSI QUE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LA RUE DE LA RIVE ET À CETTE FIN, UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT REMBOURSABLES EN DIX (10) ANS

Le conseiller Guy Lambert dépose un projet de règlement n° 568-2023 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de pavage sur la rue de la Rive et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en dix (10) ans.

05- AVIS DE MOTION POUR PRÉSENTER LE RÈGLEMENT N° 569-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 550-2020 CONCERNANT LES POULES EN ZONES URBAINES

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Benoit Bibeau afin de présenter à une séance ordinaire de ce Conseil, un règlement n° 569-2023 modifiant le règlement n° 550-2020 concernant les poules en zones urbaines.

06- DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 569-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 550-2020 CONCERNANT LES POULES EN ZONES URBAINES

Le conseiller Benoit Bibeau dépose un projet de règlement n° 569-2023 modifiant le règlement n° 550-2020 concernant les poules en zones urbaines.

07- AVIS DE MOTION POUR PRÉSENTER LE RÈGLEMENT N° 570-2023 CONCERNANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Mario Cardin afin de présenter à une séance ordinaire de ce Conseil, un règlement n° 570-2023 concernant la démolition d'immeuble.

08- PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 570-2023 CONCERNANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE

Le conseiller Mario Cardin présente et dépose un projet de règlement n° 570-2023 concernant la démolition d'immeuble.

09- QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.



No de résolution
ou annotation

02-03-23

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

10- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vincent Lavallée, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER la séance.

ADOPTÉE

Michel Péroquin, maire

Maxime Dauplaise,
directeur général
et greffier-trésorier

« Je Michel Péroquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »